

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°67/2020

Nomenclature ACTE :  
*7.1 Décisions budgétaires*

L'an deux mil vingt, le **lundi 9 novembre** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	11	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Aurélie GILBERT, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

**Pouvoirs** :

Gilles JACQUET à Denis BONNEAU  
Emilie BERGONHE à Aurélie GILBERT  
Nicolas CHEVALLIER à Yolande PASQUET  
Christian FOURNET à Philippe PERCHE

Date de la convocation :  
3 novembre 2020

Date d'affichage :

**Secrétaire de séance** : Josette DOURBIAS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :

**MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT DES  
REDEVANCES DU CAMPING MUNICIPAL**

Vu la délibération du 18 août 1976 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des redevances du camping municipal,

Vu les arrêtés municipaux n°69/2015 et 15/2017 modifiant le montant de l'encaisse initialement prévu en numéraire et chèque,

Considérant qu'il est possible depuis 2017 de régler les redevances du camping par carte bancaire mais que cette possibilité n'est pas précisée ni par délibération ni par arrêté,

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à prendre un arrêté portant modalités de paiement des redevances du camping par les moyens de recouvrement suivants : numéraire, chèques bancaires et postaux, cartes bancaires.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Hérisson, le 12 novembre 2020  
Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT

